



2011-2017 /
Centre de vie enfantine
de Petit-Vennes

Route de Berne, N° 50

arch
22

• • • • •
L a u s a n n e

**direction du logement, de l'environnement
et de l'architecture**
rue du Port-Franc 18
case postale 5354
1002 Lausanne
tél. 021 315 56 22
www.lausanne.ch/lea
www.lausanne.ch/architecture



Contexte du projet

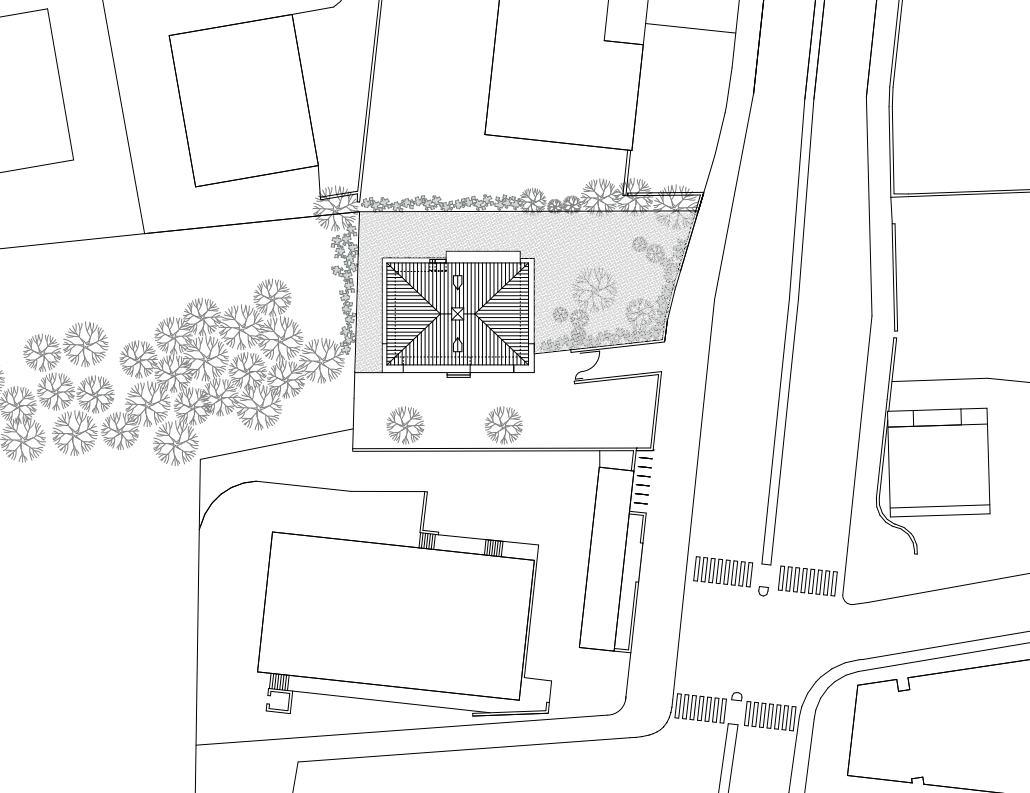
La ville de Lausanne, en forte pénurie d'espaces d'accueil pour la petite enfance, a décidé en 2010 de transformer l'ancien collège de Petit-Vennes en centre de vie enfantine afin d'y accueillir les petits enfants, entre quatre mois et l'âge de rentrée à l'école, domiciliés dans le quartier.

Le bâtiment existant fut construit en 1839 par la Commune de Lausanne afin d'accueillir et de scolariser les enfants de la campagne lausannoise. L'ancien collège est inscrit en note 3 au recensement architectural du canton de Vaud. Il est situé au N° 50 de la Route de Berne, dans un quartier qui a connu un développement important. Il a été lourdement modifié dans sa partie sud lors de son agrandissement en 1942 afin de créer une seconde salle de classe.

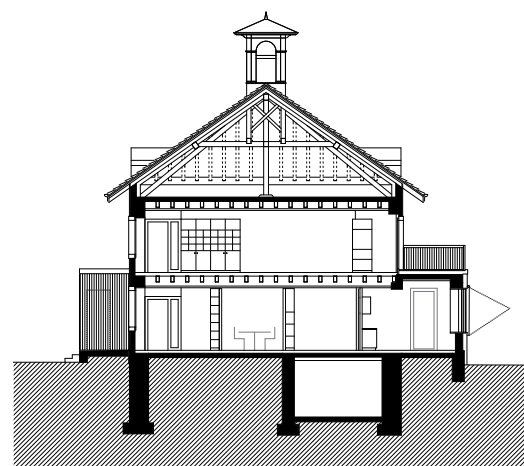
Les plans originaux ont été tracés par Fridolin Simon, inspecteur des Travaux de la Ville de Lausanne ; ils se caractérisent par un couloir central traversant, distribuant les locaux de part et d'autre. L'image architecturale est celle d'une « maison d'école » qui affiche sa fonction par la présence d'un petit clocheton, comme un relais symbolique de l'autorité dans la campagne. Le programme d'origine comprend une salle de classe et des locaux annexes au rez-de-chaussée ainsi qu'un logement de fonction à l'étage.

Afin de mener une réflexion globale et cohérente, la Ville de Lausanne a organisé, au mois d'octobre 2011, un concours de projet portant sur la réaffectation du collège de Petit-Vennes. Les objectifs du maître de l'ouvrage, (Direction de l'Enfance, de la Jeunesse et des Quartiers/Service d'Architecture) sont :

- La transformation du bâtiment en centre de vie enfantine (garderie).
- L'amélioration du bilan énergétique du bâtiment, assainissement de l'enveloppe.
- Le respect de la valeur patrimoniale du bâtiment.
- L'adéquation des moyens mis en oeuvre face au budget défini.



Plan de situation



Coupe transversale



Programme, organisation

Le programme des locaux se résume à trois espaces dédiés aux enfants (nursérie, moyens, trotteurs), un espace pour cuisiner et manger, ainsi que les locaux administratifs nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Au rez-de-chaussée, les espaces administratifs sont organisés en enfilade. La cuisine et l'espace repas profitent de la grande baie vitrée au sud pour s'ouvrir sur le jardin. Ils offrent un accès direct aux espaces de jeux extérieurs.

La salle du groupe des moyens, dimensionnée pour vingt enfants, se développe dans la partie est du rez-de-chaussée et peut être séparée en deux sous-espaces, chacun avec un accès indépendant. Le groupe nurserie – 10 enfants – est au premier étage. Il bénéficie d'une orientation ouest. La salle du groupe des trotteurs – 14 enfants – au même niveau, est orientée à l'est. Les vestiaires sont agencés le long de l'espace distributif en regard des espaces des enfants à chaque niveau.

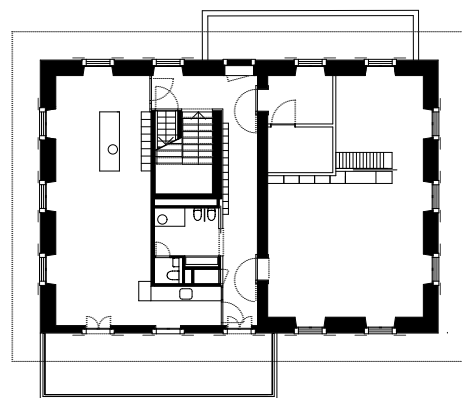
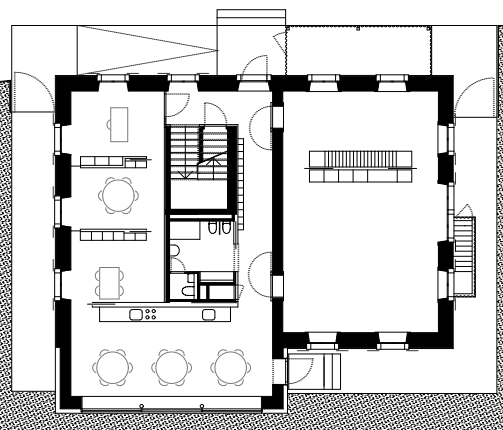
Parti architectural

Le collège de Petit-Vennes doit essentiellement sa valeur historique à la clarté de sa typologie, à l'élégance de sa mise en forme et à la richesse de sa matérialisation. Ces données ont guidé le développement d'un concept qui s'articule autour de trois thèmes :

L'usage pour clarifier la typologie

L'intégration de l'ancienne extension du bâtiment de Petit-Vennes, côté sud, évite de donner à cette adjonction ambiguë un caractère trop emblématique. Par un jeu sur l'épaisseur de l'isolation en façade ouest, le projet banalise son raccord au bâtiment original, alors que la mise en conformité du garde-corps de la terrasse, ainsi que l'expression contemporaine de la nouvelle fenêtre sud, la confirment dans son statut de « pièce rapportée ». Le nouveau couvert d'entrée, résolument contemporain, est le contre-point de l'ancienne extension et rééquilibre la volumétrie originale du bâtiment.

Le projet laisse aux éducateurs et aux enfants la plus grande liberté possible. L'utilisation systématique de meubles de séparation, le choix des portes coulissantes et l'omniprésence de la lumière naturelle confèrent une grande flexibilité



Rez-de-chausée

Etage 1



aux espaces dédiés à chaque groupe d'enfants. Leur utilisation différenciée selon les activités des groupes s'en trouve facilitée, que l'on recherche la fluidité et le mouvement ou que l'on préfère l'intimité.

Le bâtiment de Petit-Vennes bénéficie d'accès « cour » et « jardin ». Il met en valeur respectivement la qualité du parc existant et la possibilité nouvellement offerte de s'approprier l'ensemble de la parcelle. Ces qualités sont complémentaires à la flexibilité offerte de l'utilisation des espaces intérieurs. La typologie du projet permet, de plus, une relation visuelle constante à la nature environnante.

La mise en valeur de l'enveloppe et de l'espace distributif

La solution retenue pour l'assainissement thermique est celle d'un crépi isolant extérieur à haute performance, à base d'aérogel. Sa modénature s'assimile à celle du crépi préexistant. La profondeur nécessaire à son application a été obtenue en enlevant le crépi d'origine tout en conservant les encadrements en molasse. Ceux-ci, issus de carrières lausannoises aujourd'hui disparues, ont été rénovés. Cette solution évite les pièges des complications

liées à un doublage intérieur. Les éléments pouvant être isolés sans altérer la substance du patrimoine bâti ont été isolés de manière conséquente, comme la toiture ou la dalle sur sous-sol. Faisant référence à une photographie de 1920-21 sur laquelle figurait un collège aux façades claires et aux boiseries peintes, les façades ont été traitées en blanc alors que les boiseries ont été peintes d'un gris-vert qui fait référence à la couleur des volets avant transformation.

La création d'un noyau de service associé à l'escalier libère la face intérieure de l'enveloppe de toute fonction « aveugle ». Les volumes intérieurs en résultant se développent et s'expriment dans la logique du schéma originel de la composition du bâtiment. Le corridor central garde sa fonction distributive primaire et articule les différents sous-ensembles du programme.



La mise en valeur des éléments originaux du second œuvre

Avec le souci de respecter les modénatures existantes, l'intervention sur les fenêtres est minimale, afin de pérenniser leur bel aspect général et leur caractère architectural. L'intervention s'est portée essentiellement sur leur face extérieure, avec la dépose des guichets existants pour les adapter afin de recevoir un verre isolant mince. Leur aspect extérieur demeure inchangé. Les boiseries intérieures ont été maintenues et restaurées partout où c'était possible. Les revêtements de sol ayant valeur d'être conservés ont été assainis. Les différents types de parquet, associés à la partition existante de l'espace, composent avec le nouveau mobilier fixe. Les anciens carreaux en ciment du couloir du premier étage, recouverts par un revêtement synthétique, ont été remis à jour. Les autres surfaces ont été complétées avec des nouveaux parquets en chêne massif ou avec des carreaux en ciment.



Situation

Route du Berne 50, Lausanne

Type de projet

Rénovation et transformation d'une ancienne école en centre de vie enfantine

Dates

Construction : 1839

Chantier de transformation: septembre 2015 – janvier 2017

Inauguration: octobre 2017

Quelques chiffres (SIA 416)

Surface terrain	ST	3984 m ²
Surface bâtie	SB	230 m ²
Surface plancher brut	SP	763 m ²
Volume bâti	VB	2215 m ³
Coût	CFC1-9	CHF 2'787'000.-
Coût	CFC2	CHF 2'530'430.-
Coût m ³	CFC2/VB	CHF 1142.- / m ³
Coût m ² plancher brut	CFC2/SP	CHF 3316.- / m ²

Maître de l'ouvrage

Service de l'accueil de jour de l'enfance
Ville de Lausanne

Conduite du projet

Service d'architecture
Ville de Lausanne

Architectes

bovet jeker architectes sàrl, Fribourg
(depuis 2017 QUBBARCHITECTES SA),
Collaborateurs: André JEKER,
Jean-Marc BOVET et Catherine ROTZETTER

Ingénieur civil

Boss et Associés Ingénieurs Conseils SA,
Renens

Physiciens du bâtiment

Gartenmann Engineering SA, Lausanne

Ingénieur électricité

Simone Gudrna Projets Electriques,
Valeyres-sous-Rances

Ingénieur chauffage ventilation

Energil Sàrl, Marly

Ingénieur sanitaire

H. Schumacher ingénieurs conseils SA,
Lausanne

Artiste

Nikola Zaric, Lausanne

Entreprises

Echafaudages

Richard René & Fils SA, Vevey

Maçonnerie

Marmillod P.-A. SA, Bussigny-près-Lausanne

Charpente

Rottet Sàrl, Essertines-sur-Yverdon

Travaux pierre

Lachat & Fils SA, Crissier

Fenêtre en bois et portes

André SA, Yens
Dominik Ackermann Design, Essertines-sur-Rolle

Protection contre la foudre

Perusset paratonnerres SA, Cossonay-Ville

Ferblanterie couverture

Rossier Raymond SA, Echallens

Etanchéités et isolations spéciales

Aeberhard SA, Renens
Fire system SA, Savigny

Crépiages de façade

Alain Rochat, Villars-Saint-Croix

Platerie-peinture

A Buache & Fils, Corcelles-près-Payerne

Protections solaires

Kästli & Co AG, Berne

Installations électriques

Cauderay SA, Lausanne

Installations de chauffage - ventilation

Jean Monod SA, Prilly

Installations sanitaires

Alvazzi SA, Lausanne

Installations de déshumidification

Soagesmat SA, Farvagny

Serrurerie

Delessert SA, Puidoux

Electrification et rénovation de la cloche

Jean Ecoffey & Fils SA, Broc

Menuiserie intérieure

Mathey agencement, Bioley-Orjulaz

Carrelages

Grisoni Carrelages Sàrl, Vevey

Revêtement de sol en bois

Etienne Oberson, Vevey

Nettoyage du bâtiment

Blanc & Cie SA, Lausanne

Aménagements extérieurs

Bourgoz Paysages Sàrl, St-Sulpice

Conception graphique

www.antidote-design.ch

Photographies

© Primula Bosshard

Rédaction

bovet jeker architectes sàrl, Fribourg.

Imprimé en octobre 2017 sur papier LuxoArt
Samt certifié FSC
(ou new) sur papier Balance Silk certifié
FSC recyclé 60%

